



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 02 MARS 2026



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 02 mars 2026, à 14 heures 00, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 12 février 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : Mme DERUELLE Karine, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme BACHELET Véronique, Mme LERICHE-CRETON Martine, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, M. CADET Alain, Mme MASSEMIN Arielle, M SZCZEPANIAK Henri, M. THERETZ Christian.

Étaient absent(e)s représenté(e)s : M. BART Jean-Pierre (pouvoir donné à M. CADET Alain).

Étaient absent(e)s non représenté(e)s : Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme VANNECKE Aurélie, Mme DELPLACE Irène.

Soit 9 présents, 4 absents excusés, dont 1 procuration, soit 10 votants.

Madame la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame LERICHE-CRETON Martine, est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 09 février 2026 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 02.03.26.04. DU 02 MARS 2026
PUBLIÉE LE 06 MARS 2026

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET CCAS

Madame la Présidente présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

CONSIDÉRANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil d'administration du 09 février 2026 ;

CONSIDÉRANT le budget primitif pour l'exercice 2026 présenté par Madame la Présidente, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention).

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2026, tel que décrit dans le document annexé, et qui s'établit comme suit :

Total des dépenses de fonctionnement 2025 :	206.340,00 €
Total des recettes de fonctionnement 2025 :	206.340,00 €
Total des dépenses d'investissement 2025 :	78.009,25 €
Total des recettes d'investissement 2025 :	78.009,25 €

Total du budget :	Dépenses :	284.349,25 €
	Recettes :	284.349,25 €

La Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 02 mars 2026 a été, le 06 mars 2026, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE

Centre Communal
d'Action Sociale
62540 MARLES-LES-MINES

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Marles-les-Mines, le 06 mars 2026

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE